

ASSEMBLÉE NATIONALE

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

ARTICLE 3

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.